CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Acheteur public

État - Ministère des armées

Conduite d'opération

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
Direction du Service d'Infrastructure de la Défense (DID) de Saint-Denis

Objet du marché

LE PORT (974) – LA REUNION (974) – LE PORT – Darse Foucque
Travaux de repose de paratonnerres

SOMMAIRE

1.1 Objet des travaux 3
1.2 Règlementation 3
1.3 Travaux préparatoires 3
1.4 Limites de prestations 3
1.5 Accès toiture 4
1.6 Pointes d'amorçage 4
1.7 Support de fixation PDA 5
1.8 Méplats 5
1.9 Accessoires de fixations 5
1.10 Essais et vérifications 5

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.1 Objet des travaux

Le présent descriptif a pour objet l'ensemble des travaux portant sur la repose de paratonnerres sur le hangar 51 de la base navale (installation portuaires) de la commune du Port.



1.2 Règlementation

Le titulaire devra respecter la réglementation suivante :

- NF C 17-102 règles de conception, d'installation et de maintenance des systèmes de protection contre la foudre utilisant des paratonnerres à dispositif d'amorçage (PDA)
- Réglementation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

1.3 Travaux préparatoires

Le titulaire devra prendre en compte les éléments suivants pour la repose :

- Etude Technique Foudre (ETF) annexée au présent DCE

1.4 Limites de prestations

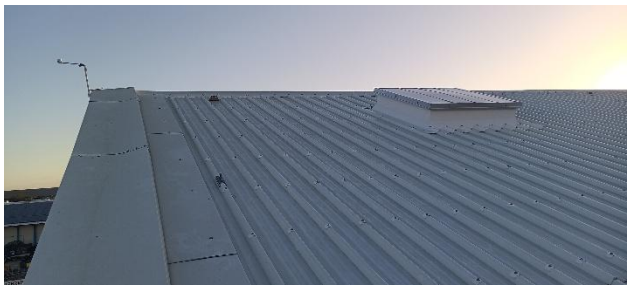
La limite de prestation est située au niveau de raccordement sur les feuillards existants des façades SUD et NORD du hangar 51.
L'ensemble des autres prestations de l'ETF (mise à la terre des équipements des façades, pose de compteurs, mise à la terre en pied de bâtiment) sont hors marché.



1.5 Accès toiture

Le titulaire devra prendre en compte un accès en toiture avec une hauteur de R+3 sur la façade NORD et de R+2 sur la façade SUD.
Un accès personnel en toiture par le pignon OUEST du hangar 51 est possible via une échelle à crinoline et des crochets d'ancrage en toiture.





Le titulaire devra prendre toutes dispositions pour préserver les équipements déjà présents ou à venir sur la toiture (panneaux photovoltaïques ; chemin de câbles ; trappes de désenfumage).
Une visite de l'état des équipements sera faite avant et après la pose des PDA en liaison avec le MOE.

1.6 Pointes d'amorçage

Le titulaire devra uniquement la repose de 15 paratonnerres type pointe d'amorçage (PDA) d'une hauteur d'un mètre sur la surtoiture du hangar 51.
Les PDA seront mis à disposition du titulaire par le MOE (présence sur le site base navale).

1.7 Support de fixation PDA

Le titulaire devra la fourniture et la pose de 15 paratonnerres type pointe d'amorçage (PDA) adaptés pour une pose sur bac acier



1.8 Méplats

Le titulaire devra la fourniture et la pose de méplats sur l'ensemble de la toiture afin de réaliser un maillage conforme à l'ETF aux caractéristiques suivantes :

- cuivre étamé
- largeur 27 mm
- épaisseur 2 mm

1.9 Accessoires de fixations

Le titulaire devra la fourniture et pose de l'ensemble des accessoires de fixation des méplats avec une fixation tous les 30 cm.

1.10 Essais et vérifications

Le titulaire devra des essais de continuité sur l'ensemble des feuillards.
Une vérification électrique initiale de l'installation (VEI) devra être fournie à la MOE par un organisme agréé et indépendant du poseur. Celle-ci devra être vierge de toute réserve.